



REER OU CELI

Limite annuelle \approx 18% des revenus admissibles de l'année précédente moins le facteur d'équivalence
Droits non utilisés s'accumulent
Cotiser jusqu'à 71 ans



Contributions

Limite annuelle = 6 500\$
Droits non utilisés s'accumulent
Cotiser à vie (dès l'âge de 18 ans OU depuis 2009 si vous étiez âgés de plus de 18 ans)

Déductions fiscales associées à la cotisation
Imposition au retrait
Attention récupération des prestations de programmes sociaux



Impôts

Aucune déduction associée à la cotisation
Aucune imposition au retrait
Aucun impact sur prestations de certains programmes sociaux

Non imposés pour financer l'achat d'une première habitation (RAP) ou une formation ou des études à temps plein (REEP)



Retraits

Valeur des retraits ajoutée aux droits de contribution de l'année suivante

Discipline d'investissement pour la retraite REER pour conjoint disponible
Outil de report d'impôt aux années de plus faibles revenus



Outil de financement de projets à court/long terme
Retraits ne sont pas imposés
Utile tout au long de la vie

Obligations de convertir en FERR à 71 ans
Limite impactée par régime de retraite



Pas de déduction fiscale à la contribution
Limite de contribution annuelle